

Des vaches patraques à cause des

Selon Pascale Durand, éleveuse à Crevin (Ille-et-Vilaine), le parc éolien voisin de sa ferme serait néfaste pour son bétail. Un témoignage pas isolé si l'on en croit un rapport rendu public fin avril.

Témoignage

En 1996, Pascale Durand devient agricultrice. Elle rejoint son mari dans la ferme de famille qu'il a repris trois ans plus tôt : 72 hectares de terre situés à Crevin, au sud de Rennes, pour 60 vaches laitières. Dix années s'écoulent « paisiblement » jusqu'en 2017 année où, explique-t-elle, le vent tourne. « C'est venu petit à petit : j'ai constaté des mammites (*Infection de la mamelle, NDLR*) que je n'avais jamais vues encore. Les bêtes ne mangeaient plus. Certaines génisses ont commencé à boiter. Certaines avaient la panse qui enflait. »

L'éleveuse s'empare d'une chemise plastifiée posée devant elle. Elle en sort une photo prise en 2023. Une vache, amaigrie, genoux à terre dans un sale état. « Celle-là est morte peu après. »

Un vétérinaire de la chambre d'agriculture vient contrôler l'hygiène de traite, l'alimentation. Il ne trouve rien. L'installation électrique est également vérifiée pour voir si un appareil comme un robot de traite, pourrait libérer du courant. « Un expert qui a passé quatre jours sur l'exploitation nous a dit : "Il y a du courant partout !" »

Un effet des « courants vagabonds » ?

Rapidement, les soupçons de l'agricultrice se portent sur le parc éolien voisin inauguré en 2017. Cinq éoliennes distantes d'un peu moins d'un kilomètre et demi. La nature du sol faciliterait la circulation de « courants vagabonds » ou parasites, qui seraient captés par les pattes des animaux.

Preuve ultime, selon elle, que le responsable serait bien le parc éolien : la mise à l'arrêt provisoire des éoliennes en mai 2019. « Tout est revenu à la normale. La chute des cellules a été phénoménale ! » Les cellules sont un des critères utilisés pour juger de la qualité du lait. La quantité aussi serait



L'éleveuse de vaches laitières à Crevin (Ille-et-Vilaine), Pascale Durand décrit les effets supposés du parc éolien voisin sur son élevage.

PHOTO : OUEST-FRANCE

affectée. En 2016, une vache produisait selon l'éleveuse autour de 30 litres par jour. En 2024, elle n'en fournirait que 17 litres au mieux. L'entreprise exploitant le site et appartenant à TotalEnergies n'a pas répondu à nos sollicitations.

Plusieurs témoignages similaires en ce sens

Pascale Durand n'est pas seule dans ce cas. Un rapport remis au ministère de l'Agriculture (*lire ci-dessous*) en avril 2024 en témoigne d'ailleurs. Le jour où l'éleveuse de Crevin a voulu témoigner, des éleveurs de l'ouest sont même venus la soutenir. Et exprimer le même sentiment d'injustice d'avoir été soupçonnés d'être de mauvais éleveurs.

Céline Bouvet est par exemple venue de Saffré, en Loire-Atlantique. Elle aussi accuse des éoliennes. Dans son secteur, la mortalité des bêtes reste inexplicable, même si l'Anses (Agence nationale de sécuri-

té sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a assuré que le lien avec les éoliennes était « hautement improbable. »

Elle aussi évoque des bêtes amaigries, refusant de sortir de l'étable ou de s'allonger sur certaines zones. « Parfois elles deviennent complètement folles. » Elle explique elle-même être devenue électrosensible.

Appel aux géobiologues, faute de mieux ?

Bien que dubitative, Pascale Durand a, comme d'autres, fait appel à un géobiologue. Cette « médecine de l'habitat » qui, en plaçant des points d'acupuncture dans la terre, explique limiter les effets de propagation du courant. Une pratique que les auteurs du rapport d'avril 2024, qualifient de « très contestée dans le milieu scientifique ».

La géobiologie, faute de mieux ? Le GPSE (Groupement permanent pour la sécurité électrique), association

proposant son expertise pour analyser ces courants dans les exploitations, est décrié.

Pascale Durand comme les autres éleveurs réclament surtout des études scientifiques pour évaluer précisément l'impact des antennes téléphoniques, des installations électriques et des éoliennes sur les animaux d'élevage. Toujours dans le rapport d'avril 2024, les experts n'en demandent pas davantage.

Pascale Durand résume son sentiment d'abandon : « C'est au gouvernement de prendre ses responsabilités, de constater le problème et de le régler. On a l'impression d'être face à un mur. » Ces situations de tension pourraient-elles se multiplier alors que l'État va accélérer le développement des énergies renouvelables ? Cinquante-quatre nouveaux projets de parcs éoliens terrestres viennent, par exemple, d'être autorisés en France.

Glen RECOURT.